



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Jeudi 23 juin 2016 à 20 heures**  
**Salle du Conseil –Mairie -3, rue de la Vallée**

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 15

Absences : 4

Procuration : 0

Date de convocation : 10/06/2016

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire  
Etaient présents : MM. Jerry MONNOT, Jean-Louis STANTINA, Mme Delphine WININGER-WOEHL, Adjoint  
Mmes Estelle BUCHMANN ORTSCHITT, Nathalie DURAND, Stella STOECKEL, Nathalie VERRIER,  
MM. Sébastien GENTZBITTEL, Thierry LUPFER, Dominique RICHARD,  
Absents excusés : MM. Serge BIHR, Jean-Marie FLURY, Lionel VANELLO, Pascal WIEDEMANN

### Y assistent également :

Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire

Mme Mireille LINDER, secrétaire

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance précédente
3. Actualité :
  - ✓ Réseau d'aide pour la famille Manspachoise sinistrée par le feu le 20 mai 2016
  - ✓ Médaille de la famille
  - ✓ Conseil de Fabrique
  - ✓ Avancement des travaux d'enfouissement des réseaux secs – 2<sup>ème</sup> tranche
  - ✓ Avancement des travaux de réparation du pont de la Largue
  - ✓ Entretien et aménagement du cimetière
  - ✓ Vestes des Sapeurs-Pompiers
  - ✓ Découpage intercommunautaire
  - ✓ Suite de l'obtention du label « Terre saine, commune sans pesticide » : courrier de Mme la Ministre, Ségolène Royal
4. Etude préalable à la mise en conformité de l'assainissement collectif : proposition technique et financière
5. Budget assainissement : décision modificative
6. Renouvellement de la Convention d'assistance technique au titre de l'assainissement collectif avec le Département du Haut-Rhin
7. Rapport sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif pour l'année 2015
8. Analyse des offres pour la réalisation d'un carport à la maison dîmière
9. Parc informatique : conséquence du passage à Windows 10
10. Opération « Brioches 2016 » de l'APAEI du Sundgau
11. Demande du musée des amoureux et du patrimoine sundgauvien : acquisition de cartes postales de Manspach
12. Divers
  - ✓ Compte rendu des délégations

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les conseillers.

Il propose d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

6. Programme des travaux d'exploitation avec état prévisionnel des coupes pour 2017
10. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des produits résiduels ménagers.
12. Acquisition d'une cuisine équipée dans un logement de la maison d'ami vacant au 17 août 2016

### **1. Désignation du secrétaire de séance (article 2541-6 du CGCT)**

M. le Maire signale à Mmes et MM. les Conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire. Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne Mme GARDELLA, secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2016**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 mars 2016 dont copie avait été transmise à chaque Conseiller.

### **3. Actualité**

- **Avril 2016 : « Classe d'eau » à Manspach** : La classe de Mme FRIEH a réalisé une « classe d'eau » en avril dernier animée par Cécile, animatrice à la Maison de la Nature d'Altenach. L'objectif était de découvrir les espaces naturels et de pister les traces des castors de Manspach. Le coût pour le RPI est de 6 000 € pour une semaine subventionnée à hauteur de 85 % par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.
- **Incendie du 20 mai 2016** : M. le Maire, avec l'accord de la famille, a organisé en mairie, plusieurs réunions de suivi et de coordination avec le réseau spontané d'aide à la famille sinistrée ; réseau composé notamment de parents d'élèves de Manspach et d'Altenach sous la diligente coordination de Madame Andréa RUST. Cette mobilisation a fait en sorte de pallier à l'urgence, et à assurer la réorganisation matérielle du quotidien de la famille sinistrée. Un merci particulier à Mme Béatrice SCHUELLER et à ses frères, pour la mise à disposition gracieuse, d'une maison contiguë à la propriété sinistrée. M. MONNOT demande s'il ne serait pas envisageable de prévoir un logement de secours au-dessus de l'école en cas de sinistre. M. le Maire approuve l'esprit de cette suggestion en précisant toutefois que cette occurrence devrait trouver solution solidaire à l'échelle intercommunale. En effet, depuis 1976, soit 40 années, cette situation s'est présentée deux fois à Manspach.
- **Fortes pluies du 19 juin 2016** : M. le Maire explique qu'il n'y avait que de l'eau de ruissellement : 22 mm en 25 minutes, ce qui signifie 220 m<sup>3</sup> à l'ha d'eau : l'évacuation rapide est impossible. Il convient de prévoir l'entretien et l'aménagement du fossé contigu à la maison de la famille NICOLIELLO, rue de l'Eglise. En ce qui concerne les problèmes de ruissellement Rue de la forêt, les agriculteurs HAENNIG Joseph et AMSTUTZ Willy ont tout remis en herbe depuis 2 ans. Deux solutions possibles : des aménagements ultra-légers réalisés par les habitants ou un fossé réalisé par les propriétaires des prés.

- **Cimetière** : Comme prévu, l'ossuaire a été aménagé, la haie de thuyas a été arrachée et a été remplacée par une haie de lauriers. Suite à l'ensemencement, les allées principales sont désormais végétalisées et les espaces inter-tombes rechargés en gravillons. Charge aux concessionnaires d'assumer leurs devoirs d'entretien.
- **18 juin 2016 : Médaille de la famille** : Mme Fabienne ORLANDI, Conseillère départementale, remet la médaille de la famille à Mme Rebecca DALMAS, maman de 7 enfants.
- **Délibération : 14/2016 / Indispensabilité sirène**

M. le Maire fait part aux Conseillers de l'entretien téléphonique qu'il a eu le 17 juin dernier avec M. GONKEL Mathieu, chef de service informatique et transmissions au SDIS de COLMAR, au sujet de l'indispensabilité de la sirène.

A Manspach, elle n'est pas nécessaire, compte tenu du fait que tous les Sapeurs-Pompiers sont équipés de B.I.P. et que Manspach est en zone de réception « A ». La sirène connectée SDIS n'est donc pas nécessaire. Pour ce qui concerne la sirène à déclenchement direct, il appartient à chaque commune de faire son choix.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal DECIDE

- de ne pas remonter une sirène connectée au SDIS
- de conserver la sirène à déclenchement direct

- **Vestes des Sapeurs-Pompiers** : En 2009, 11 vestes ont été achetées, dont 3 sont aujourd'hui en mauvais état. Un courrier de réclamation a été envoyé début juin à l'entreprise Balsan, en attente d'une réponse.

- **Conseil de fabrique** : La reconstitution s'est déroulée le 17 mai dernier ; la convention d'occupation du local situé au 1er étage de l'école a été signée et les clefs ont été remises à M. le Curé. Le nouveau Président est M. Bertrand BIECHLIN. Trésorière: Mme Béatrice DIETSCH. Secrétaire : M. Denis LABRELL  
Mme Stella STOECKEL, Conseillère municipale, fait également partie du Conseil de Fabrique.

- **Avancement des travaux d'enfouissement des réseaux secs – 2ème tranche** : La ligne haute tension ne surplombe plus la cour de l'école. La reprise des branchements est terminée à ce jour. ENERDIS (ERDF) a programmé une coupure générale du poste électrique mairie impactant les rues Eglise, Bellevue, A. Bihl, Vallée et Saint-Léger le 4 juillet prochain pour mettre hors service le réseau aérien et déposer ce dernier.

Courrier d'un administré : M. et Mme KIGER, rue de l'Eglise constatent un affaissement du trottoir et du chemin d'accès à leur maison et ressentent des vibrations à chaque passage de camion. Il se demande s'il peut y avoir un lien avec les travaux d'enfouissement. M. le Maire attend une réponse du maître d'œuvre.

- **Entretien des tabourets siphons** : Cet entretien se terminera ce vendredi.

- **Avancement des travaux de réparation du pont de la Largue** : Vu le bon avancement des travaux, la fermeture complète du pont de la Largue prévue initialement le 11 juillet est avancée au mercredi 06 juillet jusqu'au 31 août (hors période scolaire). Déviation par la rue du Viaduc – Retzwiller. L'itinéraire de déviation en transit pour les poids lourds venant du 90 se fera par Chavannes Les Grands – Montreux-Château.

Le SIAEP va renouveler la conduite d'eau potable et le chantier démarrera le 11 juillet.

Mme STOECKEL dit qu'il est impossible pour un piéton de passer.

M. le Maire répond que le chantier est interdit au public et que les piétons seront plus que satisfaits lorsque le chantier sera terminé.

- **Label « Terre saine, commune sans pesticide » :** Suite de l'obtention du label, un courrier de Mme la Ministre, Ségolène Royal a été envoyé à M. Le Député Jean-Luc REITZER qui l'a adressé en copie à M. le Maire avec ses félicitations.  
Une subvention devrait être versée par l'Etat pour créer un coin nature et potager bio à l'école et un rucher municipal.  
M. le Maire propose de se mettre en lien avec la Maison de la Nature du Sundgau le moment venu.
- **Visite de Mme Marie-Claude LAMBERT Sous-Préfète d'Altkirch :** M. le Maire accueillera Mme la Sous-Préfète le lundi 27 juin de 9h00 à 12 h en Mairie, au SMARL et à la Maison de la Nature du Sundgau.
- **SCOT du Pays du Sundgau :** Le Conseil Syndical du PETR du Pays du Sundgau s'est réuni le 30 mai et a approuvé le Bilan de Concertation relatif à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Sundgau et le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Sundgau.  
M. le Maire explique qu'il s'agira, lors de la révision du PLU, de prévoir une réserve foncière le long des routes pour assurer la faisabilité des équipements futurs (fibre optique, interconnexion des réseaux secs et humides, pistes cyclables ...)
- **Urbanisme**
  - Permis accordé :
    - Permis de démolir ERDF POLE TRAVAUX : Démolition totale d'un poste type cabine haute
  - Déclarations préalables accordées :
    - SCI ALPHONSE (M. Cyrille DEVAUX), réhabilitation d'une buanderie et modification de la façade, 1 rue du Viaduc
  - Déclarations d'intention d'aliéner (Droit de préemption urbain) :
    - Vente par la SCI DCDS (Dany Bar), d'une parcelle de 1,10 are rue du Moulin, au profit de M. et Mme Yves RICHARD demeurant à ROSENAU, 7 Colonel de Lepinay au prix de 5.000,- Euros.
    - Vente par M. Erich DREIER et Mme Marie-Rose HEYBERGER, de deux étangs sur 41,60 ares au lieudit « Die Luttermatten », au profit de M. Pirmin PETRIS demeurant à SEMPACH (Suisse), M. Bruno VÖGELI demeurant à BACHENBULACH (Suisse) et Mme Esther MARBERGER demeurant à SEMPACH STADT (Suisse) au prix de 14.800,- Euros.
    - Vente forcée par la Banque Populaire, d'une maison d'habitation 14B rue Saint Léger sur 7,50 ares appartenant à M et Mme David GUILLAUME - Katia née HAMMERER, au profit de M. et Mme Patrick MISERE demeurant à FRIESEN, 41 rue de Lepuix au prix de 181.000,-
- **Dynamique budgétaire :**

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS BUDGETISEES	Dépenses/Recettes Réalisées au 23/06	Pourcentage utilisé
<b>Dépenses</b> Charges à caractère général	<b>473 935 €</b> 136 260 €	<b>188 065 €</b> 74 063 €	<b>39,7 %</b> 54,4 %
Recettes	<b>473 935 €</b>	<b>172 210 €</b>	Pourcentage réalisé <b>36,3 %</b>
<b>INVESTISSEMENT</b> Dépenses	<b>558 455 €</b>	<b>416 234 €</b>	<b>74,5 %</b>
Recettes	<b>558 487 €</b>	<b>309 991 €</b>	Pourcentage réalisé <b>55,5 %</b>

- **Découpage intercommunautaire** : Le projet de périmètre de fusion des 7 Communautés de Communes a été rejeté par la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI), le 13 juin.

C'est le scénario d'un Sundgau à « 5 + 2 » qui a été choisi, la fusion entre la Porte d'Alsace et la Vallée de la Largue.

M. le Maire fait lecture du courrier de M. le Préfet et de l'arrêté.

Il précise que : « le nouveau découpage intercommunautaire va inclure à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'application de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) et de sa GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Cela induit que la gestion de l'assainissement va relever de la nouvelle Communauté de Communes. Cela veut dire qu'elle va prendre nos équipements à sa charge en l'état. Et ensuite c'est elle qui va décider des investissements et du fonctionnement à assurer. Autant dire que ce n'est pas elle qui va décider de moderniser notre station qui est au bout du rouleau. C'est donc à nous de lancer ce projet et de le réaliser pour être tranquilles pour les 20 années à venir.

Pourquoi ne l'a-t-on pas fait plus tôt ? Pas de subventions Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour les réhabilitations de STEP. Après 10 années de bagarre, M. le Maire, administrateur AERM a obtenu au mois de décembre, que le Conseil d'Administration de l'AERM déroge à sa règle pour tous les équipements n'ayant pas fait l'objet de versement de subventions AERM lors de leur construction. Nous sommes 7 collectivités du bassin Rhin Meuse à être dans cette situation. Qui va payer le solde ? La Communauté de communes a obligation de reprendre toutes les charges et emprunts. Elle fera en sorte d'amortir les charges au prorata des m3 d'eau potable consommés. C'est là que les syndicats d'eau potable se retrouvent sous tutelle intégrale de la nouvelle CC.

Qui va se charger du fonctionnement ? A partir de 2020...la Communauté de Communes ou un établissement délégué.

Combien ça coûte ? Entre 1 200 000 € et 1 800 000 € TTC, dont il faut défalquer 65% de subvention AERM et 15 % de subvention au titre de la solidarité Urbain Rural.

M. GENTZBITTEL s'inquiète par rapport au prix de l'eau et de l'assainissement après la fusion. M. le Maire souhaite qu'un établissement public autonome soit reconstitué.

#### **4. Etude préalable à la mise en conformité de l'assainissement communal**

##### **Délibération : 15/2016**

La commune de Manspach dispose depuis 1994 d'une station d'épuration par filtres plantés de roseaux, autrement appelée « rhizosphère », d'une capacité nominale de 500 équivalents-habitants.

Depuis sa mise en eau, les performances épuratoires ont répondu aux attentes.

Toutefois, sa capacité nominale ne correspond plus au nombre d'habitants raccordés ni à l'expansion probable du village dans les années à venir.

Par ailleurs, après plus de 20 ans de fonctionnement, la rhizosphère apparaît aujourd'hui comme saturée.

Le Conseil Municipal DECIDE

- de mettre en conformité l'assainissement communal, portant à la fois sur le réseau de collecte et sur la rhizosphère elle-même ;
- de mandater le Bureau d'études SINBIO de Muttersholtz pour mener à bien une étude préalable pour un montant de 17 200 € H.T. subventionnée à hauteur de 70 % par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.
- d'inscrire au budget assainissement la somme de 20 640 € T.T.C. en dépenses d'investissement et 12 040 € en recettes d'investissement.

#### **5. Budget assainissement : décision modificative**

### **Délibération : 16/2016**

Le Conseil municipal DECIDE de modifier le budget Assainissement 2016 de la façon suivante :

Dépenses d'investissement :

Article 21532 réseaux d'assainissement	- 8.660 €
Article 2031 frais d'études	+ 20.700 €

Recettes d'investissement :

Article 3111 Agence de l'Eau	+ 12.040 €
------------------------------	------------

## **6. Programme des travaux d'exploitation avec état prévisionnel des coupes pour 2017**

### **Délibération : 17/2016**

Vu le programme des travaux d'exploitation avec l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2017 présenté par les services de l'ONF,

Oui les explications complémentaires apportées par Mme WININGER-WOEHL,

Le Conseil Municipal décide d'adopter ce programme comme suit avec une observation :

- Les coupes à façonner se situent dans la parcelle 8.c et concerne aussi le chablis pour un volume estimé à 403 m<sup>3</sup>
- Les coupes en vente sur pied se situent dans les parcelles 9.a2 et 7.c pour un volume estimé à 216 m<sup>3</sup>

Afin de tenir compte des impacts bio forestiers liés sans doute à l'évolution climatique, et faire face aux enjeux liés à l'état sanitaire de nos forêts, le Conseil Municipal demande à l'ONF

- que soit transmise à la commune l'évaluation du différentiel constaté entre les prévisions initiales du plan d'aménagement forestier, et l'état présent et à venir de nos forêts. Cette connaissance est indispensable pour inscrire les décisions de gestion dans le schéma d'évolution durable qui est par ailleurs demandé au Conseil Municipal.

## **7. Renouvellement de la convention d'assistance technique au titre de l'assainissement collectif avec le Département du Haut-Rhin**

### **Délibération : 19/2016**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L-3232-1-1 du code Général des collectivités Territoriales relatif à l'assistance technique mise à disposition des communes ou établissements publics de coopération intercommunale ne bénéficiant pas de moyens suffisants par les Départements dans le domaine de l'Assainissement Collectif,

Considérant que la Commune de Manspach est éligible au dispositif, conformément au décret du 26 décembre 2007.

Après en avoir délibéré :

- décide d'approuver la convention à passer avec le Département du Haut-Rhin, au titre de la mission d'assistance technique apportée par le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration (SATESE) pour le suivi des ouvrages d'assainissement collectif de la Commune, étant précisé que :

- la participation financière annuelle de la Commune s'élèvera à 0,20 € par habitant pour 2016 et qu'elle pourra être révisée annuellement par le Département du Haut-Rhin,

- la convention est conclue pour une durée de 4 ans,

- autorise le Maire à signer ladite convention.

## **8. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif de l'année 2015**

### **Délibération : 18/2016**

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Il est indiqué à l'article D2224-3 du CGCT que le Conseil Municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement. Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le Maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu de l'établissement public de coopération intercommunale.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Les foyers relevant du SPANC en 2015 à Manspach sont au nombre de 17 sur 229 foyers.

Après présentation de ce rapport par M. le Maire, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif de la Porte d'Alsace

## **9. Analyse des offres pour la réalisation d'un carport à la maison d'îmière**

### **Délibération : 21/2016**

M. le Maire rappelle la décision de prévoir au budget 2016 une dépense d'investissement dans la réalisation d'un carport à la maison d'îmière.

Deux offres pour cette réalisation, ainsi que l'assistance à l'élaboration du permis de construire sont analysées :

- Entreprise LUTZ de Durlinsdorf : 29.810,16 TTC
- Entreprise ARKOBOIS de Balschwiller : 27.961,92 TTC

M. Le Maire s'est rendu le 15 juin à Mulhouse à l'Antenne du Conseil Régional pour s'entretenir avec M. Gauthier PERRIN, afin de négocier l'obtention d'une subvention « Bois » sur le projet de réalisation du carport.

Cette rencontre avec la région a permis de dégager une subvention de 7 200 € sous réserve que la charte « Energie/Vie » REGION, soit respectée et notamment la qualification P.E.F.C. ou F.S.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise ARKOBOIS pour un montant de 27 961,92 € T.T.C
- DEMANDE à M. le Maire de faire les démarches nécessaires pour l'obtention de la subvention allouée par la Région.

## **10. Prix et qualité du service public d'élimination des produits résiduels (CCPA)**

### **Délibération : 20/2016**

Vu la présentation faite par M. le Maire à MMES et MM. les Conseillers Municipaux, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des produits résiduels 2015,

Où les explications complémentaires apportées par M. le Maire ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des produits résiduels 2015, tel que présenté.

## **11. Parc informatique : conséquence du passage à Windows 10**

Seul un poste en mairie est obsolète et n'est pas conforme pour le passage à Windows 10, ce qui entraîne un problème de réseau.

M. le Maire propose de mettre aux normes le poste pour un montant de 829,80 € TTC.

Le Conseil municipal approuve cette proposition.

## **12. Acquisition d'une cuisine équipée dans un logement de la maison dîmière vacant au 17 août 2016**

### **Délibération : 22/2016**

Madame Geneviève SCHWEBEL locataire de la maison dîmière a adressé par lettre recommandée son préavis pour l'appartement de 58m<sup>2</sup> au 1er étage de la maison dîmière.

Elle propose de laisser la cuisine équipée en place et de la céder pour un montant de 2.600 Euros.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal DECIDE

- d'acquérir la cuisine d'occasion, sous réserve que le prix soit justifié, suite à l'analyse de MM. STANTINA et LUPFER.
- donne mandat à M. le Maire pour ajuster le prix en fonction de cette analyse.

## **13. Opération « Brioches 2016 » de l'APAEI du Sundgau**

L'APAEI DU SUNDGAU propose de renouveler « l'Opération Brioches » pour l'année 2016.

150 brioches ont été vendues à Manspach en 2015 par le Conseil municipal

L'organisation de cette opération sera du mardi 6 au dimanche 11 septembre 2016.

Le Conseil municipal est d'accord pour reconduire cette opération et vendre 170 brioches.

## **14. Acquisition de cartes postales**

### **Délibération : 23/2016**

Le Musée des Amoureux et du Patrimoine Sundgauvien de Werentzhouse propose des cartes postales de la commune de Manspach au prix unitaire de 2 €.

Les cartes postales sont numérotées et ont été tirées à 350 exemplaires, dans le cadre d'une opération « villes et villages du Sundgau » dans les années 2000.

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions et DECIDE

- d'acquérir la carte postale « peintures » au nombre de 63 exemplaires, soit un total de 126 €

## **15. Divers**

### **➤ Compte-rendu des délégations (SIGFRA, Brigade Verte, SMARL)**

**SIGFRA :** Mme WININGER-WOEHL, Déléguée communale SIGFRA explique que la gestion SIGFRA de la main d'œuvre est remise en question et que cela aurait un impact financier pour les communes.

**Brigade Verte :** Mme VERRIER, Déléguée communale Brigade Verte, confirme qu'elle continue à exister. Les agents devront porter un gilet par balle au même titre que la Police municipale (Etat d'urgence). C'est au Maire qu'appartient la décision pour le port d'armes.

**SMARL :** M. le Maire, Président du SMARL explique que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Largue a été révisé, accepté et reconnu.

Le SMARL a rédigé de nouveaux statuts pour passer en EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) avant la fusion des Communautés de Communes, et pouvoir continuer à exister.



➤ **Ecole**

M. STANTINA relate le vandalisme qui a eu lieu dans la cour de l'école (panneaux de basket arrachés, porte de la bibliothèque défoncée, souillures du préau scolaire).

M. le Maire prend acte et propose à l'assemblée délibérante de prendre un arrêté portant interdiction de pénétrer dans la cour de l'école pour toutes personnes non autorisées. Suggestion approuvée à l'unanimité.

➤ **Intersection Rue A. Bihr/ Eglise**

M. GENTZBITTEL demande si un cédez le passage ne serait pas préférable, car la priorité à droite n'est jamais respectée.

M. le Maire propose de réfléchir à cette constatation.

➤ **Compteur Linky**

M. GENTZBITTEL fait part aux Conseillers d'une formation qu'il a suivi à ce sujet.

Les ondes sont trop fortes selon la médecine du travail.

M. le Maire parle de la réunion de l'Association des Maires du Haut-Rhin, où il a été précisé que le particulier peut refuser cette installation.

Affaire à suivre lorsqu'une demande sera faite à la commune car en attendant les débats sont nombreux.

➤ **Concert de solidarité**

Suite à l'incendie dont a été victime la famille DE ALMEIDA dans la nuit du 20 mai, M. le Maire explique, qu'au jour d'aujourd'hui la solidarité villageoise a permis de réorganiser temporairement et assez confortablement à Manspach la vie de la famille, en attendant que leur maison soit reconstruite.

Pour ce qui concerne les dons en espèces à la famille, M. Philippe FREYBURGER de Hindlingen et de Mme Elodie AMSTUTZ ont proposé d'offrir un concert en l'Eglise de Manspach, le Samedi 25 Juin 2016 à 19h30.

A cette occasion, les personnes qui le souhaitent pourront déposer leur don en espèces à l'entrée de l'Eglise.

L'organisation de cet événement sera assurée par la municipalité de Manspach, les parents d'élèves du R.P.I. Altenach-Maspach, et le Conseil de Fabrique.

M. le Maire précise que cette date est la seule qui convienne à M. le Curé et aux Artistes bénévoles.

➤ **Association Interlude et TREMA**

M. MONNOT dit que le repas qui aurait dû avoir lieu après le marché du 25 juin est annulé et que l'association Interlude remettra la recette attendue à la famille sinistrée.

Mme BUCHMANN ORTSCHITT dit que la kermesse a été annulée en raison des intempéries et que l'association TREMA remettra la recette attendue à la famille sinistrée.

**M. le Maire remercie les Conseillers pour la qualité des débats et clôt la séance à 23h00.**